

N/REF : 29/04/2026 16H20 C:000502 I:15929
V/REF : 877275
V/Email reçu le Mercredi 29/04/2026 à 16H20

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1370
IMMEUBLE : CLOS PAISIBLE -1370
1 A 5, RUE DU CLOS PAISIBLE
(COLS)
35830 BETTON

Rennes, le 20 Mai 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 5 RUE DU CLOS PAISIBLE - PASS CHANTIER
APT 0103
MOTIF : VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE
Donneur d'ordre : M. D BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 06/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSUEL ÉLECTRIQUE
MISE HORS TENSION
DÉPOSE DISJONCTEUR
FOURNITURE ET POSE DISJONCTEUR A L'IDENTIQUE
RÉORGANISATION DU TABLEAU
FOURNITURE ET POSE D'UN 2EME INTERDIFFÉRENTIEL 63A
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 07/05/26 à 10H13 david.bazin@espacil.com
LE LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 07/05/26 A 10:12 M. BAZIN D

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
10,00	2.1.1-Rempl.Disjoncteur divisionnaire	1	21,29	212,90
1,00	2.1.1-Pose dispositif diff.63A(30mA)	1	113,17	113,17
TOTAL H.T.				326,07
T.V.A. a 10,00%				32,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>358,67</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.